



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Agence nationale
des techniques d'enquêtes
numériques judiciaires

Le directeur

Monsieur Tom BARTHE
15 rue de l'Adour
65200 Pouzac

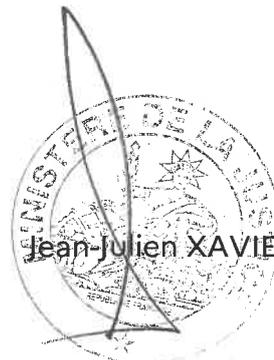
Paris, le 5 mai 2023

LRAR

Objet : demande d'accès aux rapports annuels de la personnalité qualifiée de la plateforme nationale des interceptions judiciaires

Vu votre demande du 2 novembre 2022 et l'avis de la commission d'accès aux documents administratifs n° 20227783 du 26 janvier 2023, vous êtes rendu destinataire des quatre rapports adressés au Garde des sceaux au titre du 4^{ème} alinéa de l'article R.40-53 du code de procédure pénale (rapport 2017, 2018, 2019 et 2022, les années 2020-2021 n'ayant pas donné lieu à rapport à raison de la crise sanitaire).

Les mentions relevant des secrets protégés par les articles L311-5 et L311-6 du code des relations entre le public et l'administration, s'agissant en particulier des mentions dont la communication porterait atteinte à la sécurité publique, à la sécurité des systèmes d'information des administrations ou à la recherche et à la prévention, par les services compétents, d'infractions de toute nature, ont fait l'objet d'occultation préalable.



Jean-Julien XAVIER-ROLAI